

REPUBLIQUE DU NIGER

——
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

——
CABINET DU PREMIER MINISTRE

——
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2018-2020

Septembre 2017

SOMMAIRE

MOT DU MINISTRE D'ETAT	3
INTRODUCTION	4
1 Contexte et justification	4
2 Présentation générale du secteur	4
3 Missions du ministère	5
4 Evolution d'indicateurs socio-économiques	6
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	7
1 Diagnostic du secteur	7
1.1 Analyse du secteur	7
1.1.1 Caractéristiques, structures et environnement du secteur	7
1.1.2 Principaux acteurs du secteur	8
1.1.3 Performances du secteur	9
1.1.4 Analyse SWOT du secteur	10
1.1.5 Priorités pour l'année à venir	14
1.2 Analyse des missions, objectifs, politiques et stratégies du ministère	15
1.2.1 Objectifs	15
1.2.2 Mission	15
1.2.3 Politiques et stratégies du Ministère	15
2 Articulation entre stratégie sectorielle et politique nationale	16
3 Objectifs stratégiques et résultats attendus	16
3.1 Objectif stratégique	16
3.2 Résultats attendus	16
4 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues	17
4.1 Vision	17
4.2 Principes directeurs et Valeurs fondamentales partagées	17
4.3 Axes stratégiques	18
5 Présentation du cadre stratégique des programmes	19
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	20
1 Programme : Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère.	20
1.1 Présentation du périmètre du programme	20
1.2 Enjeux et Objectif du programme	20
1.3 Principaux résultats du programme 1	20
1.4 Indicateurs de performance et cibles	21
1.5 Stratégie du programme 1	22
1.6 Présentation des actions et mesures	23
1.6.1 Actions	23
1.6.2 Mesures d'accompagnement	23
1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 1	23
1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	24
1.8.1 Hypothèses	24
1.8.2 Risques	25
1.9 Tableaux de programmation	25
2 Programme : Développement des productions végétales	26
2.1 Présentation du périmètre du programme	26
2.2 Enjeux et Objectif du programme	26

2.3	Principaux résultats du programme 2	26
2.4	Indicateurs de performance et cibles	26
2.5	Stratégie du programme 2: développement des productions végétales	27
2.6	Présentation des actions et mesures	28
2.6.1	Actions	28
2.6.2	Mesures d'accompagnement	29
2.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	29
2.8	Hypothèses et risques	30
2.8.1	Hypothèses	30
2.8.2	Risques	31
2.9	Tableaux de programmation P2	31
3	Programme : Développement des productions animales	32
3.1	Présentation du périmètre du programme	32
3.2	Enjeux et Objectif du programme	32
3.3	Principaux résultats du programme	33
3.4	Indicateurs de performance et cibles	33
3.5	Stratégie du programme 3	35
3.6	Présentation des actions et mesures	36
3.6.1	Actions	36
3.6.2	Mesures d'accompagnement	36
3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	36
3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	37
3.8.1	Hypothèses	37
3.8.2	Risques	38
3.9	Tableaux de programmation	38
IV.	LES DIFFICULTES ET DEFIS	40
	CONCLUSION	41
	Annexes	42
	Annexe I : Tableau des emplois affectés par Programme	42
	Annexe II : Schéma de financement	43
	Annexe III : Cartographie des programmes	45

MOT DU MINISTRE D'ETAT

Dans le cadre des réformes initiées par l'UEMOA, et notamment celle relative à la Directive N°6, le MAGEL s'est soumis pour la première fois, à un processus d'élaboration réelle de son Document de Programmation Pluriannuelle Budgétaire des Dépenses (DPPD). Dans un contexte marqué par la rareté des ressources et l'accroissement continu des besoins, il s'agit d'améliorer la performance des dépenses publiques par un meilleur ciblage des choix stratégiques et une meilleure définition des priorités.

En ce qui concerne le MAGEL, cet exercice s'est focalisé sur la valorisation des cibles devant permettre d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie et le plan d'actions de l'I3N, et susceptibles d'atténuer la faim et la paupérisation du monde rural. Pour ce faire, le secteur agricole a été structuré en trois programmes dont deux programmes opérationnels, à savoir le Développement des Productions Végétales et le Développement des Productions Animales. Ces programmes portent des actions essentielles pour leur mise en œuvre.

Les budgets 2016 et 2017 mis à disposition du MAGEL s'élèvent respectivement à 82.060.559.560 F et à 65.551.289.844 F. Ces montants s'avèrent hélas, très en deçà des besoins à satisfaire. Pour porter effectivement les productions des cultures sous irrigation et de décrue de 600.000 tonnes d'équivalent céréalière en 2016 à plus de 1.245.000 tonnes d'équivalent céréalière en 2020, il est important d'atteindre de manière soutenue, un accroissement annuel de 20% sur la période 2018-2020. Quant aux cultures pluviales, maîtriser les facteurs autres qu'exogènes malgré l'incertitude climatique, devrait permettre d'atteindre l'objectif assigné qui est d'augmenter le rendement de 10 à 30% sur 50% des superficies cultivées, ce qui induirait de manière soutenue, un taux d'accroissement annuel des productions de 4,1%. En vue de relever le défi en matière de santé animale et accroître les productions animales, des prévisions réalistes ont été également réalisées sur la période.

Pour atteindre ces objectifs assignés au secteur et qui paraissent certes ambitieux, mais réalisables, le MAGEL devra nécessairement disposer de financements conséquents et substantiels sur les trois prochaines années, à savoir :

Programme 1 de soutien à la gouvernance et à l'administration de la politique du Ministère : 20 410 192 495 milliards FCFA, dont 10 298 588 510 milliards pour l'exercice budgétaire 2018. Programme 2 de productions végétales : 206 784 766 616 milliards FCFA, dont 80 716 465 602 pour l'exercice budgétaire 2018; Programme 3 de productions animales : 47 123 680 000 FCFA, dont 15 726 100 041 pour l'exercice budgétaire 2018; Mais il y a lieu de rester optimiste sur l'atteinte des objectifs-cibles visés dans le document. De nos jours, le secteur dispose de plusieurs opportunités qu'il y a lieu de capter pour sortir le pays de la faim et de la pauvreté. Bon nombre de financements, à travers des projets, sont adressés au secteur sur la période et ne sont pas encore captés par le budget national. Ces projets ont été recensés et leurs financements intégrés dans le financement du secteur pour 2018-2020.

Par ailleurs, le secteur est soumis à des objectifs à atteindre, qui constituent des conditionnalités, voire des déclencheurs pour la libération de financement d'appui budgétaire du Cadre de Réforme Sectorielle (CRS-SANAD) de l'Union Européenne. Le succès de ces déclencheurs est notamment conditionné par la mise à disposition de moyens supplémentaires conséquents; pour garantir l'atteinte de ces résultats, il a été tenu compte dans le DPPD, du financement des activités dans le cadre du CRS.

Enfin, des projets susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs du secteur, sont aujourd'hui mis en œuvre de manière éparse, et en dehors du cadre du budget de l'Etat. Ces projets représentent pourtant des ressources très importantes sur lesquelles, le secteur ne dispose d'aucune visibilité sur les activités menées. C'est le cas par exemple, des financements des USA dans le cadre des projets REGIS et SAREL, pour un financement de plus 37 milliards FCF sur la période 2016-2019. Il urge donc qu'une certaine réorganisation soit mise en place en vue de s'assurer de la synergie et de la visibilité entre les activités menées par ces projets et les stratégies définies pour le développement du secteur.

INTRODUCTION

1 Contexte et justification

Le Niger, pays continental de 1 267 000 km², est caractérisé par un climat instable et une démographie galopante avec un taux de croît de 3,9% (RGP/H 2012). En dépit de toutes les ressources investies dans le **secteur agro-pastoral** depuis l'indépendance, le Niger continue à connaître des crises alimentaires répétées, une malnutrition chronique et une paupérisation du monde rural dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des produits forestiers. Pour mettre fin à cette fatalité et *réaliser l'alliance de la liberté et du pain*, il a été élaboré et mis en œuvre depuis 2012 la « Stratégie de Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SAN/DAD) », plus connue sous l'appellation de l'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens". La mise en œuvre de cette stratégie a permis l'atteinte du premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD 1) en 2013. Pour l'horizon 2021 l'objectif assigné au secteur rural est "la faim zéro" au Niger. La situation actuelle du Niger et des pays membres de l'UEMOA dans leur ensemble est caractérisée par une rareté des ressources et un accroissement des besoins. Ainsi, pour mieux valoriser les ressources financières et impulser une gestion transparente, les pays membres de l'UEMOA ont engagé des réformes dont entre autres celle concernant la directive 6 relative à la Loi des Finances, afin d'accroître la performance de la dépense publique, de renforcer la clarté des choix stratégiques au regard des équilibres macroéconomiques et de renforcer la transparence des Finances Publiques. C'est dans ce cadre que le Niger a transposé la Directive 6 en Loi Organique. Cette réforme se traduit notamment par l'adoption de l'approche programme à travers la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'élaboration de Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Publiques (DPPD). Dans cette dynamique, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, a engagé l'élaboration de son DPPD qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035), du Plan de Développement Economique et Social qui est en cohérence avec les orientations du Gouvernement à travers le Programme de Renaissance II et la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre, de la Stratégie de l'Initiative 3N et s'inspire de divers engagements régionaux et internationaux notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les engagements communautaires (Plans Stratégiques de la CEDEAO et l'UEMOA). De même, cet instrument de programmation est en phase avec les stratégies des principaux partenaires multilatéraux et bilatéraux.

2 Présentation générale du secteur

De l'indépendance à nos jours, le Niger a connu de manière périodique des crises alimentaires et pastorales qui l'ont amené à élaborer et mettre en œuvre plusieurs Politiques et Stratégies de développement.

De 1960 à date, les évolutions suivantes sont à retenir :

- **1960-1973** : les outils de politiques économiques du Gouvernement étaient essentiellement les plans quinquennaux de développement.
- **1974-1983** : Priorité à l'autosuffisance alimentaire
Suite au choc provoqué par la sécheresse de 1973-1974, la politique agricole est orientée sur l'autosuffisance alimentaire

1984-1991 : les plans quinquennaux ont fait place à des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dont le but ultime était la stabilisation du cadre macroéconomique et budgétaire. La période fut marquée par le lancement de programmes majeurs et la mise en place d'institutions ou de mécanismes de prévention ou de suivi de la situation alimentaire.

- **1991 à nos jours** : Cette période se caractérise surtout par l'implication du secteur privé et la prise en compte de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ces approches sont concrétisées avec l'adoption des Principes Directeurs pour le Développement Rural en 1992, de la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003, la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable dite initiative 3N en 2012, la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035) en 2013 et la Politique Agricole en 2016.

Le socle de **l'agriculture** nigérienne est constitué de petites exploitations familiales qui développent des stratégies de diversification de manière à faire face au risque climatique et aux menaces parasitaires auxquels elles sont soumises. Face à cela elles combinent des cultures et des cultures.

Les contraintes majeures de l'agriculture sont de nature climatique, parasitaire, économique, technique, mais également organisationnelle.

L'accès aux facteurs de production (intrants, équipements), aux services d'appui-conseil et à la finance rurale reste insuffisant.

L'accès aux marchés demeure très variable d'une filière à l'autre.

Sur le plan **pastoral**, avec un cheptel de 42 790 096 têtes en 2015, le Niger dispose d'un avantage comparatif indéniable dans la sous-région ouest africaine en matière d'élevage.

Les productions animales contribuent pour près de 11% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 35% du PIB agricole (INS 2011). L'élevage est pratiqué par près de 87% de la population active soit en tant qu'activité principale, soit en tant qu'activité secondaire associée à l'agriculture ou au commerce. Son apport est de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires. Il contribue à hauteur de 22 % de la valeur totale des exportations et constitue la seconde source de recettes d'exportation du Niger après les ressources minières et le pétrole.

3 Missions du ministère

Aux termes des décrets N°2011-077/PRN/MEL du 25 mai 2011 et N°2013-427/PM du 09 octobre 2013, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de l'élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il est particulièrement engagé à participer à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

4 Evolution d'indicateurs socio-économiques

Indicateurs	Evolution des indicateurs				
	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance du PIB réel	2,3	11,8	5,3	7,0	3,5
Taux de croissance du PIB réel du secteur primaire	- 3,0	14,9	- 0,5	9,0	1,4
Taux de croissance réel du PIB du secteur de l'agriculture	- 6,7	22,3	- 3,0	11,9	1,2
Taux de croissance réel du PIB du secteur de l'élevage	4,5	2,6	4,1	3,2	4,2
Importance du secteur primaire par rapport au PIB	42,6	43,8	41,5	42,3	41,3

Source : MAG/EL

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
Surface totale emblavée de principales cultures pluviales (mil, sorgho) (ha)	9 930 998	10 206 191	10 647 817	10 930 577	14 781 662
Production céréalière pluviale (tonnes)	3 628 928	5 323 487	4 340 962	4 864 032	5 425 709
Production des cultures de diversification pluviales (niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou) (tonnes)	1 474 205,80	1 217 378,60	1 593 215,80	1 478 679,63	2 221 887
Production agricole cumulée (irriguées et pluviales) en équivalent céréalier (tonnes)	5 198 166,32	6 785 500,55	6 220 645,25	6 695 091,32	En cours

Indicateurs	Réalizations						Variation 2011-2015
	Moy 5 années	2011	2012	2013	2014	2015	
Quantités cumulées de viandes contrôlées, toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camelins)	73 587	80 307	85 685	92 204	105 984	115 377	44%
Production de lait	852 251	969 754	1 014 707	1 061 971	1 122 950	1 163 939	23%
Taux d'exploitation moyen du cheptel	8%	11%	11%	12%	14%	15%	

Source : MAG/EL

Indicateurs	Réalizations				
	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de couverture vaccinale des bovins	49%	68%	72%	82%	71%
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants	18%	46%	64%	57%	67%
Taux de couverture vaccinale des camelins	0%	18%	15%	35%	57%

Source : MAG/EL

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

Les interventions du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage au titre de la gestion 2018 s'articuleront autour de trois (3) Programmes que sont :

- *Programme 1 : Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère;*
- *Programme 2 : Développement des productions végétales ;*
- *Programme 3 : Développement des productions animales.*

1 Diagnostic du secteur

1.1 Analyse du secteur

1.1.1 Caractéristiques, structures et environnement du secteur

Les récents rapports sur le diagnostic du secteur agricole au Niger, montrent que ledit secteur est dominé par de petites exploitations agricoles. Elles sont constituées en majorité de petites et moyennes exploitations de type familial orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants). La superficie moyenne des petites exploitations agricoles est estimée à 1,7 hectare sur laquelle vivent en moyenne 7 personnes.

Malgré la prédominance de l'agriculture de type familial, des entreprises agricoles modernes sont de plus en plus présentes dans le secteur. En effet, des initiatives d'implantation de fermes modernes par des promoteurs privés sont recensées avec des investissements en capitaux dans le foncier, principalement l'élevage intensif de volailles et des laitières. La structure de ces investissements implique l'implantation de ces fermes en zones périurbaine et rurale. Mais ces initiatives sont encore peu nombreuses pour de multiples raisons : dégradation des terres, faible niveau d'aménagement des exploitations qui ne respectent pas souvent les normes environnementales de conservation, non maîtrise de l'eau, faible capacité d'adaptation à la variabilité climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes, étroitesse du marché local, absence d'une politique de financement adapté aux caractéristiques de l'activité agricole, indisponibilité et inaccessibilité des semences de bonne qualité et adaptées aux nouvelles réalités climatiques, faible disponibilité d'engrais chimiques pour les cultures autres que les cultures de rente, non maîtrise des technologies de production d'intrants organiques et botaniques, faible niveau d'encadrement et d'accompagnement des acteurs.

Trois systèmes de production animale sont pratiqués: (i) le système pastoral extensif (gros bétail et petits ruminants) localisé au Nord, (ii) l'élevage sédentaire dans la zone agropastorale (gros et petits ruminants et (iii) l'élevage périurbain (gros ruminants, volailles, petits ruminants, lapins).

1.1.2 Principaux acteurs du secteur

Les principaux acteurs intervenant dans le secteur agricole sont l'Etat, les collectivités locales et territoriales, les organisations des producteurs agricoles, le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA), le secteur privé (ONG, secteur privé marchand), les partenaires techniques et financiers, la Société civile.

L'Etat crée les conditions d'un développement du secteur agricole à travers la définition et la participation à la mise en œuvre de la politique agricole, la définition des règles de jeu entre les différents acteurs institutionnels (textes législatifs et réglementaires). Le recentrage du rôle de l'Etat l'a amené à se désengager des fonctions à caractère commercial et des fonctions de production et à se concentrer sur ses fonctions régaliennes relatives à la coordination, régulation, planification, contrôle, facilitation, veille, et à la fourniture des biens et services publics correspondants.

Les collectivités locales et territoriales, avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat et en collaboration avec les autres acteurs du secteur privé et les Organisations de la Société Civile, travaillent à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole.

Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) : Les OPA occupent une place de premier ordre. De par leur organisation, les agriculteurs jouent un rôle économique majeur en même temps qu'ils constituent une force de proposition.

L'Etat contribue à l'émergence des OPA et à leur consolidation à travers des textes administratifs et réglementaires adaptés.

Depuis 2011, sous le parrainage du MAG/EL, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à obédience nationale ont créé le RECA, la Plateforme paysanne, les Interprofessions et les Plateformes d'Innovation.

Le Réseau des Chambres d'Agriculture : Il joue un rôle de représentation consulaire des métiers d'agriculture et d'interface dans les relations partenariales avec l'Etat. Le RECA est le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles. Il veille à l'organisation des services de qualité en faveur du monde agricole et rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics.

Le secteur privé : Le secteur privé est chargé principalement de toutes les fonctions para agricoles de fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur agricole. Il peut aussi intervenir directement dans la production agricole.

Par ailleurs, il contribue à la fourniture de services publics en partenariat avec l'Etat par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation se fait sur la base de la maîtrise d'œuvre, ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'Etat, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

Les opérateurs privés se sont organisés eux-mêmes par catégorie par le biais de leurs représentants au niveau des différentes branches d'activités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

La Société Civile : Elle joue au Niger un rôle important en apportant ses capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elle occupe une place non négligeable au sein de l'espace né des besoins d'appui rapproché du monde rural. Elle veille à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies agricoles. Si les ONG internationales sont le plus souvent à la hauteur de la tâche, les ONG nationales restent encore faibles par faute de moyens techniques et financiers.

Les Partenaires Techniques et Financiers : Les PTF ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement nigérien dans le développement du secteur agricole conformément à ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

1.1.3- Financement du secteur

Le financement du secteur agricole est assuré à travers les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Les fonds privés concernent les investissements faits directement à travers les Acteurs Non Etatiques (ANE) que sont : les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Secteur Privé. Mais force est de constater que la part des ONG nationales dans le financement du secteur demeure relativement modeste.

1.1.3 Performances du secteur

De l'indépendance à nos jours, le Niger a connu de manière périodique des crises alimentaires et pastorales qui l'ont amené à élaborer et mettre en œuvre plusieurs Politiques et Stratégies de développement.

Les contraintes majeures de l'agriculture sont de nature climatique, parasitaire, économique, technique, mais également organisationnelle. L'accès aux facteurs de production (intrants, équipements), aux services d'appui-conseil et à la finance rurale reste insuffisant. L'accès aux marchés demeure très variable d'une filière à l'autre.

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de production sous pluies la production céréalière de 2015 est estimée à 5 425 709 tonnes soit une hausse de 16% par rapport à la moyenne des cinq dernières années (4 120 000 tonnes).

Les cultures irriguées ont contribué annuellement au bilan céréalier pour 369 408 tonnes d'équivalent céréalier soit un taux de réalisation de 92,35%.

Concernant la sécurisation des systèmes de productions animales, pour un objectif de 5000 équivalents points d'eau pastoraux, 1158 ont été réalisés et/ou réhabilités soit 23,16%, 12 103 km d'espaces pastoraux sécurisés à travers le balisage des couloirs de passage et la récupération de 29 973 ha de parcours. Relativement à la sécurité sanitaire du cheptel, le renforcement du dispositif de lutte contre les principales maladies du cheptel a permis la réalisation des taux de couverture vaccinale annuelle pour les bovins de 71%, pour les petits ruminants de 67% et 57% pour les camelins pour des objectifs respectifs de 80%, 50% et de 50% en 2015.

Dans le cadre de l'intensification des productions animales à cycle long pour des objectifs de production de lait de 40% et de viande de 45% à l'horizon 2015, les cibles atteintes à date sont respectivement de 37% et 57%.

S'agissant de l'intensification des productions animales à cycle court, pour un objectif prévu de doubler les effectifs actuels de volaille (de 12 millions à 24 millions de 2011 à 2015), d'accroître la consommation d'œufs de 19 à 25 œufs/an/personne et de tripler la production de poisson (de 5 000 tonnes/an en 2011 à 14 000 tonnes/an en 2015). Les actions menées dans le cadre de ce programme sur la période 2011-2015 sont encore timides. En effet, sur les 200 000 kits de petit élevage volaille prévus seuls 28 889 (14,4%) ont été réalisés. Pour ce qui concerne la production piscicole, la quantité de poisson produite est passée de 12 777,15 tonnes en 2011 à 31 209,41 tonnes en 2014.

1.1.4 Analyse SWOT du secteur

Une brève analyse SWOT du secteur se présente dans les tableaux ci-après :

FORCES	FAIBLESSES
<p>Au niveau administratif et de la gestion</p> <p>Existence de documents de politiques (nationales et régionales) et réformes institutionnelles</p> <p>Renforcement du système de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation axée sur les résultats</p> <p>Début de mise en œuvre des réformes institutionnelles du secteur</p> <p>Existence de nombreuses institutions de recherches agricoles (INRAN, entités universitaires nationales, IRI, ICRISAT, etc.)</p> <p>Existence d'un document de stratégie nationale du conseil agricole (SNCA)</p> <p>Existence de documents de politique et stratégies agricoles</p>	<p>Au niveau administratif et gestion</p> <p>Faible définition et analyse de la politique agricole par les structures du MAGEL</p> <p>Lenteur dans la mise en œuvre du cadre programmatique du secteur</p> <p>Faible capacité de la sous-section statistique à générer des statistiques fiables, en dépit de la mise en place de la Direction de la Statistique Agricole</p> <p>Faible développement des relations intersectorielles</p> <p>Non généralisation des plans fonciers ruraux au niveau de l'ensemble des communes et villages du Niger</p> <p>Faible liaison entre la recherche et la vulgarisation d'une part et les mesures d'accompagnement d'autre part ;</p> <p>La recherche agricole reste encore largement tributaire des financements extérieurs ;</p> <p>Vieillesse et diminution du nombre de chercheurs</p> <p>Insuffisance des subventions de l'Etat pour la recherche agricole ;</p> <p>Banque Agricole (BAGRI) peu efficace</p> <p>Faible financement du secteur privé agricole</p>
	<p>Inadaptation des mécanismes assurantiels du secteur agricole aux besoins des acteurs agricoles</p>

FORCES	FAIBLESSES
	Non-respect des normes d'allocation (10%) des subventions du budget de l'Etat recommandées par l'Union Africaine (UA) pour le financement du secteur agricole ;

Opportunités	Menaces
<p>Au niveau administratif et de la gestion Existence d'une volonté affirmée du gouvernement, soutenue par les partenaires techniques et financiers et des institutions sous régionales et internationales pour accompagner le MAEP à l'amélioration de la qualité des statistiques agricoles des statistiques agricoles</p> <p>Mise en œuvre des Réformes budgétaires au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances allégeant les procédures de décaissement des fonds</p> <p>l'ABSSA et le LCSSA sont engagés dans un processus de démarches qualité respectivement pour la norme ISO 17020 et la norme ISO 17025</p> <p>La génération des technologies agricoles se fait à travers des protocoles qui abordent des spéculations et domaines variés</p>	<p>Au niveau administratif et de la gestion Persistance de contraintes socioculturelles ne permettant pas aux femmes et aux jeunes de bénéficier de toute l'attention requise et de jouer correctement leur partition dans les programmes de développement agricole</p> <p>Faible sécurisation du foncier rural pour les investissements agricoles</p> <p>Le vieillissement et la diminution du nombre de chercheurs</p> <p>Les subventions de l'Etat ne sont pas toujours disponibles</p> <p>Les banques sont réticentes à financer les filières agricoles, car jugées à risques élevés</p> <p>Le caractère saisonnier de l'agriculture n'est pas réellement pris en compte dans la gestion des Finances Publiques</p> <p>Les subventions octroyées à travers le Budget National sont parfois inférieures aux normes recommandées par l'Union Africaine (10%) ainsi que sa mobilisation</p> <p>Inadaptation des procédures actuelles de décaissement par rapport aux spécificités du secteur agricole et de la faible capacité des structures de gestion des projets</p>

FORCES	FAIBLESSES
<p>Au niveau du sous-secteur agriculture</p> <p>La disponibilité des terres cultivables</p> <p>L'existence d'une loi portant régime foncier rural</p> <p>L'existence d'une grande quantité d'eau souterraine</p> <p>La disponibilité des ressources humaines</p> <p>L'émergence de nouvelles structures et acteurs du secteur public et privé (universités, hôtels etc.).</p> <p>L'existence des centres de multiplication des semences</p> <p>L'existence des multiplicateurs des semences expérimentés</p>	<p>Au niveau du sous-secteur agriculture</p> <p>La dégradation et la baisse de la fertilité des terres</p> <p>Le faible niveau d'aménagement des exploitations agricoles qui ne respectent souvent pas les normes environnementales de conservation</p> <p>Le nombre limité des exploitations de grande taille</p> <p>La non maîtrise de l'eau</p> <p>La faible capacité d'adaptation à la variabilité climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes</p> <p>L'étroitesse du marché intérieur pour certains produits</p> <p>Le taux élevé des pertes post récolte</p> <p>La faible transformation des produits agricoles d'origine végétale</p> <p>L'indisponibilité et l'inaccessibilité de semences végétales et plants de bonne qualité</p> <p>La faible maîtrise des technologies de production d'intrants organiques</p> <p>La faible disponibilité d'intrants spécifiques</p> <p>La faible disponibilité de la main d'œuvre</p> <p>Le faible taux d'utilisation d'équipements agricoles mécanisés</p> <p>Le mauvais état de certaines voies de dessertes rurales</p> <p>Le faible niveau d'organisation des producteurs et leur intégration aux marchés régionaux et internationaux</p> <p>La lenteur dans la mise en œuvre de la loi portant code foncier domaniale</p>

Opportunités	Menaces
<p>Au niveau du sous-secteur agriculture</p> <p>La diversité des zones agro-écologiques (climats et sols) qui permet une diversification des productions agricoles pour couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels de base de la population</p> <p>Possibilités de débouchés au niveau national et dans la sous-région pour les produits transformés</p>	<p>Au niveau du sous-secteur agriculture</p> <p>Les risques de changement climatiques et de survenue de phénomènes climatiques extrêmes</p> <p>L'acquisition anarchique de grandes exploitations par les firmes et des multinationaux étrangers, etc.</p>

Existence d'un réseau de marchés sous-régional et la proximité d'un grand marché extérieur constitué par le Nigéria une de plus de 1500 km

FORCES	FAIBLESSES
<p>Au niveau du sous-secteur élevage</p> <p>Investissement de certains opérateurs économiques dans la création d'unités de fabrication d'aliments de bétail et autres intrants</p> <p>Existence de structures de production de matériels et équipement d'élevage</p> <p>Mise en place d'infrastructures d'élevage, de transformation et de commercialisation par plusieurs projets d'élevage</p> <p>Existence d'un Système National de Recherche Agricole pour l'amélioration de la productivité des animaux</p> <p>Multiplication d'élevages modernes (semi-intensifs et intensifs) qui se sont développés en zone périurbaine</p> <p>Existence de races animales exotiques à potentiel génétique connu</p> <p>Organisation de campagnes de vaccination contre les maladies majeures du bétail (PPCB, PPR, Pasteurellose, etc.)</p> <p>Existence d'un plan d'intervention d'urgence contre l'Influenza aviaire Hautement Pathogène (H5N1)</p> <p>Existence des textes réglementaires de mise en œuvre du mandat sanitaire</p> <p>Existence des Centres de Multiplication de Bétail (CMB)</p> <p>Existence d'un Centre National de Spécialisation en Elevage (CNS/EL)</p>	<p>Au niveau du sous-secteur élevage</p> <p>Persistance des systèmes traditionnels de production dans les campagnes, élevages divagants, élevages extensifs (transhumance), absence d'habitat d'élevage, etc.)</p> <p>Conduite hasardeuse des sélections des races par les éleveurs</p> <p>Faible couverture vaccinale du cheptel du fait de la faible adhésion des éleveurs aux activités de prophylaxie</p> <p>Faible capacité des professionnels privés à remplir leur mission</p> <p>Persistance de certaines épizooties et risques d'émergence de nouvelles</p> <p>Mobilité incontrôlée des animaux</p> <p>Réseau d'épidémiologie-surveillance peu fonctionnel</p> <p>Les OP à vocation coopérative ainsi que leurs structures faïtières ne fonctionnent pas selon la loi OHADA relative à l'organisation et au fonctionnement des coopératives</p> <p>Inadéquation des plans de formation des écoles de formation professionnelle avec les besoins du sous-secteur</p> <p>Mauvaise répartition des vétérinaires privés sur le territoire</p> <p>Insuffisance ou absence d'infrastructures de conservation et de stockage des produits animaux</p> <p>Difficulté d'accès des producteurs aux intrants</p> <p>Matériels et équipements de transformation et de commercialisation inadéquats ou peu vulgarisés</p>

FORCES	FAIBLESSES
	<p>Insuffisance d'infrastructures de transformation et de commercialisation (marché de bétails ; abattoirs ; aires d'abattage ; mini-laiteries)</p> <p>Insuffisances des infrastructures d'élevage (points d'eau, couloir de transhumance, parcs de vaccination, etc.)</p>

Opportunités	Menaces
<p>Au niveau du sous-secteur élevage</p> <p>Existence de sous-produits agroindustriels et de résidus de récoltes</p> <p>Existence d'un programme d'amélioration génétique des bovins locaux</p> <p>Existence de normes internationales et sous régionales</p> <p>Existence de textes réglementaires nationaux sur les normes d'installation d'élevages</p> <p>Existence de professionnels privés pour garantir la distribution de médicaments vétérinaires et le contrôle sanitaire des troupeaux</p> <p>Existence d'un Réseau sous régional de surveillance épidémiologique</p> <p>Existence d'un réseau de Laboratoire de diagnostic vétérinaire</p> <p>Les opérateurs privés à travers diverses associations professionnelles, interviennent de plus en plus dans le secteur agricole, pour l'organisation des activités en amont et en aval de la production (approvisionnement en intrants, commercialisation, prestations de services, etc.)</p> <p>Existence de matières premières locales pour la formulation et la production d'aliments de bétail</p>	<p>Au niveau du sous-secteur élevage</p> <p>Circulation non contrôlée des troupeaux pour le commerce et la transhumance</p> <p>Importation frauduleuse de produits d'élevage</p> <p>L'introduction des races exotiques</p> <p>Concurrence déloyale due aux importations de viande de volaille congelée sur le marché local</p> <p>Ensablement des points d'eau</p> <p>Non-respect des couloirs de passage par les agriculteurs et les éleveurs</p>

1.1.5 Priorités pour l'année à venir

Pour les MAG/EL les priorités pour l'année à venir compte tenu des défis dans le secteur et les réformes en cour se résument comme suit :

- ✓ développement des cultures irriguées et sous pluies;
- ✓ élaboration d'une stratégie nationale de fertilisation des sols ;
- ✓ promotion de la recherche agronomique et vétérinaire ;
- ✓ intensification de la production de semences améliorées ;

- ✓ facilitation de l'accès des producteurs aux engrais, produits phytosanitaires, tracteurs et kits à traction animale.
- ✓ sécurité sanitaire des animaux et des denrées d'origine animale;
- ✓ appui à l'installation de fermes modernes d'élevage;
- ✓ développement des cultures fourragères et valorisation des résidus des cultures;
- ✓ mise en place des kits ménages;
- ✓ amélioration du taux d'exploitation de cheptel;
- ✓ construction des abattoirs modernes.

1.2 Analyse des missions, objectifs, politiques et stratégies du ministère

1.2.1 Objectifs

Dans le cadre de la contribution du secteur agricole au développement du Niger, les objectifs assignés au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage sont les suivants :

- assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines ;
- accroître les revenus agricoles ;
- contribuer à l'amélioration de l'accès du pays aux devises ;
- maintenir ou accroître les emplois ;
- assurer l'exploitation durable des ressources naturelles de production.

1.2.2 Mission

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a pour mission la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière l'amélioration de la production, des revenus des producteurs des sous-secteurs de l'Agriculture et de l'Élevage et du niveau de vie des populations, conformément aux lois et règlements en vigueur au Niger, d'une part, et aux vision et politique de développement du Gouvernement, d'autre part.

1.2.3 Politiques et stratégies du Ministère

Il est attendu du secteur rural d'accroître non seulement les productions et les revenus des ruraux, mais également de contribuer à l'atteinte des équilibres économiques fondamentaux (balance de l'emploi, balance de paiements, équilibre épargne - investissement). Sur le plan opérationnel le MAG/EL œuvre pour la concrétisation de la Stratégie de l'Initiative 3N dont l'objectif à l'horizon 2035 est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il s'agit de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Sur le plan politique l'enjeu est de réaliser l'objectif fixé par les autorités qui est la « faim zéro au Niger » à l'horizon 2021.

Ainsi un accent particulier sera mis sur la maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et chaînes de valeur, la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l'environnement, la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration de l'environnement institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N.

2 Articulation entre stratégie sectorielle et politique nationale

Le Niger dispose d'un plan de développement économique et social (PDES) aligné aux Objectifs du Développement Durable (ODD), aux stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborée au niveau continental (Union Africaine et NEPAD), régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

L'i3N est un credo et un engagement politique fort du Président de la République du Niger. C'est l'axe 3 du PDES et vise à « mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus », en renforçant les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles. Elle est bâtie sur les acquis de la SDR et s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du PDDAA et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU).

3 Objectifs stratégiques et résultats attendus

3.1 Objectif stratégique

L'objectif est la « faim zéro au Niger ». Il s'agit d'augmenter d'ici 2021, les rendements des différentes filières (céréales de 20 à 30% et les cultures de rente de 10 à 30 % sur 50 % des superficies cultivées), afin de porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes et accroître, l'exploitation du cheptel de 25%, la consommation d'œufs/personne/an à 30, la production du lait de 40% et la production de viande de 45% en 2021.

Pour accroître les productions sous-irrigation, les superficies irriguées seront portées de 120.000 ha en 2015 à 358.000 ha en 2021, soit une augmentation moyenne annuelle de 20%. Cela permettra de faire passer la production sous irrigation de 500.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2015 à plus de 1.500.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2021 et la contribution au PIB rural des cultures irriguées (agricoles et fourragères) de 30% en 2015 à 40% en 2021.

3.2 Résultats attendus

- L'approvisionnement en intrants pour les cultures pluviales et irriguées est assuré ;
- L'approvisionnement en équipement pour les cultures pluviales et irriguées est assuré ;
- La capacité de stockage de productions pluviales et irriguées est accrue ;

- La transformation des principales productions pluviales et irriguées est améliorée ;
- Les activités de commercialisation des productions pluviales et irriguées sont soutenues ;
- Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire ;
- L'alimentation animale est développée et sécurisée ;
- Les systèmes de production animale sont diversifiés et modernisés ;
- Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit ;
- Les capacités de valorisation, transformation et commercialisation des produits animaux sont renforcées ;
- Le dispositif d'appui conseil est renforcé.

4 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

4.1 Vision

La vision du ministère est de contribuer au développement soutenu du Niger par la promotion d'une Agriculture modernisée, productive, compétitive, émérite à accroître la résilience des populations nigériennes face aux adversités de la nature, et apte à les entretenir dans un état de sécurité alimentaire assurée, de façon durable, tout en préservant l'environnement de production persistant, pour les générations postérieures.

4.2 Principes directeurs et Valeurs fondamentales partagées

4.2.1 Principes directeurs

Les principes directeurs (i) centraux et (ii) transversaux expriment les différents orientations politiques et de développement en liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

(i)Principes directeurs centraux

Quatre (4) principes interagissant entre eux guident la stratégie dans une perspective de durabilité :

1. La concertation de l'ensemble des acteurs du secteur;
2. La synergie, fruit de la concertation;
3. La décentralisation ;
4. L'intégration régionale.

(ii) Principes directeurs transversaux

Quatre (4) principes directeurs transversaux complètent la vision car ils apparaissent en avant-garde dans le développement durable de l'Agriculture nationale :

1. L'environnement;
2. La prise en compte du changement climatique;
3. La prise en compte du genre;
4. La dimension multisectorielle de l'élevage pastoral.

4.2.2 Valeurs fondamentales partagées

Les valeurs fondamentales sont les points de repère et de référence des acteurs de l'Agriculture du Niger et qui leurs sont de ce fait reconnues par les autres acteurs.

Les valeurs communes auxquelles les acteurs de l'agriculture nigérienne doivent s'engager finalement et idéalement peuvent être synthétisées comme suit :

1. **le dynamisme** qui fait référence à l'énergie et à la créativité ;
2. **l'éthique** qui fait référence au sens de la morale et de l'honnêteté;
3. **l'efficacité** qui fait référence au dur labeur et au travail bien fait ;
4. **le respect** des principes faisant référence au respect des règles de déontologie et au respect des textes et règlements ;
5. **le professionnalisme** qui donne confiance aux utilisateurs qui seront réconfortés par la compétence et la manière avec lesquelles la production est réalisée ;
6. **la rigueur** qui est relative au respect d'ordre méthodologique et technique ;
7. **l'indépendance** professionnelle et scientifique, qui fait recours à l'impartialité, la responsabilité et la transparence ;
8. **l'efficience** dans l'utilisation des ressources ;
9. **la confidentialité** ;
10. **l'intégrité.**

4.3 Axes stratégiques

Les actions qui seront menées découlent des axes stratégiques suivants:

- ✓ Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement du secteur;
- ✓ accroissement et diversification des productions agropastorales;
- ✓ approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires;
- ✓ maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques;
- ✓ promotion des Filières Agropastorales et chaînes de valeur.

5 Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 1 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Programme	Objectif	Indicateur	Crédit de paiement 2018
Mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus	Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère	Assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs	Taux de consommation des crédits	10 298 588 510
	Développement des productions végétales	Accroître et diversifier les productions végétales	Taux d'accroissement des productions végétales	80 716 465 602
	Développement des productions animales	Contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage	Taux d'accroissement des productions animales	15 726 100 041

1 Programme : Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère.

1.1 Présentation du périmètre du programme

Le programme Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère se rapporte au pilotage stratégique des activités, la coordination et le renforcement des capacités des acteurs en vue de l'atteinte des objectifs fixés par les programmes opérationnels.

1.2 Enjeux et Objectif du programme

Le Programme Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère vise à consolider et à rationaliser les instruments et organes de gestion du secteur agriculture et élevage en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des différentes catégories d'acteurs. Il assure le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique et des acteurs non étatiques (selon les cas) à mieux exercer les différentes fonctions :

- fonctionnement des services ;
- développement de la communication ;
- tenue des réunions de coordination ;
- développement du système statistique ;
- réalisation des planifications, études, audits et évaluations ;
- renforcement des capacités des services du ministère ;
- renforcement des capacités des autres acteurs.

1.3 Principaux résultats du programme 1

- ❖ Les stratégies du secteur sont élaborées/mises à jour et les plans d'action opérationnels;
- ❖ Le système d'information et le suivi évaluation¹ sont efficaces ;
- ❖ Les capacités techniques des ressources humaines du ministère et des autres acteurs sont renforcées ;
- ❖ Les besoins en matériel et équipement² sont couverts.

¹ A ce niveau, le système d'information et de suivi évaluation regroupe les activités telles que : Audit interne, inspections, plan de communication, projets et programmes.

² Il s'agit ici des matériels et équipements de bureau, bâtiments et parc auto

1.4 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs sont :

- ✓ *Nombre de stratégies élaborées/mises à jour et plans d'action opérationnels ;*
- ✓ *Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées ;*
- ✓ *Nombre des cadres et acteurs formés ;*
- ✓ *Taux de consommation des crédits.*

1 - Nombre de stratégies élaborées/mises à jour et plans d'action opérationnels par rapport aux stratégies et plans attendus

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de plans d'actions opérationnels		2	2	2	2

Pour l'année 2017 sont prévues les stratégies suivantes :

- Loi sur l'irrigation, loi fédératrice des stratégies sur l'irrigation ;
- Plan d'action de la stratégie de développement durable de l'Elevage (SDDEL) ;
- Plan d'actions prioritaires du Ministère (élaboré chaque année).

Pour 2020, révision de la politique foncière (Code Rural³).

2- le suivi et évaluation est effectué

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage de projets et programmes en exécution suivis	0	0	100%	100%	100%
Nombre d'inspections/audits /passation des services, réalisés	17	38	40	42	45

En vu de réaliser des bons DPPD il est nécessaire de collecter d'importantes informations au niveau des projets et programmes. Or aujourd'hui toutes ces informations échappent à la programmation par manque de missions de suivi et d'inspection. Il s'agit de prévoir sur les ressources du trésor public les allocations nécessaires pour leur réalisation.

³ Il s'agit de la stratégie de la sécurité foncière

3- Nombre des cadres et acteurs formés

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de cadres formés dans les sessions organisées par le Ministère	1050	1086	1038	1063	1160
Nombre des autres acteurs formés*	291	1440	3290	790	790

*Les nombre d'acteurs formés concernent uniquement pour l'instant les formations des producteurs faits par la DACPOR et DPOE.

4- Taux de consommation des crédits

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de consommation des crédits	57%	70%	80%	85%	87%

1.5 Stratégie du programme 1

Le programme Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère a pour objectif majeur d'améliorer la performance de la gestion du MAG/EL et de ses démembrements.

Il assure la cohérence d'ensemble des interventions dans le secteur et de la mise en œuvre efficace et efficiente de tous les programmes. Il est aussi chargé de la gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles du ministère dans la perspective d'une bonne gouvernance du secteur.

A cet égard, plusieurs problèmes ont été identifiés à l'issue du diagnostic stratégique. Il s'agit notamment de :

- l'organisation non efficiente des acteurs ;
- l'insuffisance des moyens d'intervention et la faible capacité des acteurs ;
- la faiblesse du système d'information, éducation et communication ;
- le faible niveau de financement du secteur ;
- la faible visibilité du secteur.

Tous ces problèmes concourent à une insuffisance dans la Gouvernance et l'Administration de la Politique du Ministère.

Les partenaires stratégiques de mise en œuvre concernent l'Etat et les PTF.

1.6 Présentation des actions et mesures

1.6.1 Actions

Tableau 2 : Présentation des actions du programme 1

Actions	Objectifs	Indicateurs
Coordination de la mise en œuvre et du suivi des activités du Ministère	Renforcer les capacités de coordination, du suivi et de la visibilité du secteur	<i>Nombre de missions de suivi évaluation des projets et programmes des effectuées</i>
Pilotage stratégique du Ministère	Renforcer les capacités de planification et de contrôles internes	Nombres d'audits internes réalisés
Renforcement des capacités du Ministère et des autres acteurs	Renforcer les capacités et améliorer la gestion des ressources	Taux d'exécutions financier Nombres d'acteurs renforcés

1.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures s'avèrent nécessaires :

- la réalisation d'un audit institutionnel (répartition/redéploiement du personnel dans les différents programmes, organigramme, etc.) ;
- l'adoption des textes prenant en compte des mesures incitatives.

1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 1

Le Programme Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère renferme plusieurs structures du niveau central ainsi que des administrations de mission et projets transversaux :

a) Les Structures centrales

- Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage (CAB/MAG /EL);
- Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Elevage ;
- Secrétariat Général (SG) ;
- Inspection Générale des Services (IGS) ;
- Secrétariat Permanent de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SP/SPIN) ;
- Secrétariat Permanent du Code Rural (SP/CR) ;
- Secrétariat Permanent du Comité National/Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (SP/CONA/CILSS) ;

- Direction Générale des Ressources (DGR) ;
- Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) ;
- Direction de la Promotion des Organisations des Eleveurs (DPOE) ;
- Direction de l'Informatique (DI) ;
- Direction de la Législation (DL) ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion de Conflits Agriculteurs-Eleveurs (DPGCAE) ;
- Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP) ;
- Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;
- Direction des Marchés Publics et de Délégation de Service Public (DMP/DSP) ;
- Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) ;
- Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- Direction des Statistiques (DS).

b) Les Opérateurs rattachés

- Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ;
- Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) ;
- Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi ESEM.

c) Les Projets et programmes rattachés

- Programme d'Actions Communautaires (PAC3).
- Contrat de Réformes Sectorielles: CRS-SANAD.
- Projet des Renforcement des Capacités (Belgique).

1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

1.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre.

La situation qui prévaut dans les pays voisins, rend le Niger vulnérable sur le plan sécuritaire. Ces menaces peuvent être des sources de blocage de la mobilisation des ressources financières pour les différents investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

La disponibilité des ressources financières affectées au programme est en lien avec la crise économique et financière mondiale. La répercussion de cette crise peut avoir comme effet la réduction du volume de l'aide publique au développement. Pour ce faire, il faut une mobilisation des ressources internes et la diversification des partenaires.

1.8.2 Risques

On peut retenir entre autres trois catégories de risques:

- ✓ l'instabilité institutionnelle
- ✓ l'insuffisance des ressources financières affectées au Programme
- ✓ la capacité des agents à faire face à leurs tâches.

1.9 Tableaux de programmation

Tableau 3 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2018-2020 du P1 en FCFA

Titre	2018	2019	2020
Programme 1 : Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère			
Personnel	1 061 522 779	894 718 656	717 458 338
Biens et services	1 001 762 806	1 033 842 346	1 091 604 056
Transfert	1 351 974 508	1 218 629 254	1 281 183 451
Investissements	6 883 328 417	5 820 269 168	3 186 751 484
Total général	10 298 588 510	8 967 459 424	6 276 997 329

Tableau 4 : Programmation financière par action 2018-2020 du P1 en FCFA

Actions	2018	2019	2020
Programme 1 : Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère			
Coordination de la mise en œuvre et du suivi des activités du Ministère	2 527 707 613	1 648 384 809	1 539 608 013
Pilotage stratégique du Ministère	344 223 854	625 772 120	885 376 962
Renforcement des capacités du Ministère	7 426 657 042	6 693 302 495	3 852 012 354
Total général	10 298 588 510	8 967 459 424	6 276 997 329

2 Programme : Développement des productions végétales

2.1 Présentation du périmètre du programme

Le programme Développement des productions végétales en cohérence avec d'autres programmes recouvre le domaine des cultures pluviales et des cultures irriguées pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

2.2 Enjeux et Objectif du programme

L'enjeu est de faire face aux besoins alimentaires et nutritionnels d'une population ayant un des taux d'accroissement le plus élevé du monde. Il s'agit d'assurer la souveraineté et la sécurité alimentaire à travers :

- la mobilisation des eaux de ruissellement ;
- l'aménagement des terres pour le développement de l'irrigation ;
- le désenclavement des zones de production;
- la réalisation des infrastructures de conservation et de transformation;
- l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles de qualité ;
- la recherche/vulgarisation ;
- le renforcement des capacités des acteurs.

Ainsi l'objectif du programme est d'améliorer la productivité des cultures.

2.3 Principaux résultats du programme 2

Les principaux résultats sont constitués principalement de l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions des cultures sous pluies et sous irrigation ainsi que de ceux issus de la protection des cultures.

2.4 Indicateurs de performance et cibles

La contribution au PIB agricole devrait passer de 30% en 2016 à 38% en 2020. En termes de production il est question de porter les rendements des cultures sous pluies de 20 à 30% pour les céréales afin de porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2016 à 8 millions de tonnes en 2020 et les productions des cultures de rente sont accrues de 27,5% à l'horizon 2020, pour faire passer la production sous irrigation et de décru de 600.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2016 à plus de 1.245.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2020.

En ce qui concerne les cultures pluviales il s'agira de réaliser les performances suivantes:

Indicateurs	Valeur de référence	Valeurs cibles/prévisions			
	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'accroissement de la production des cultures céréalières ⁴	6,42	10,9	10,5	10,5	10,5
Taux d'accroissement de la production des cultures de rente ⁵	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1

Historiquement de 2014 à 2016 le taux d'accroissement moyen de la production céréalière est d'environ 11%. Si l'on maintient cette progression les objectifs de l'i3N de porter la production de 5,5 millions en 2015 à 8 millions, seront atteints en 2021, ce qui justifie le taux de 10,5% entre 2018 et 2020.

Cette performance sera atteinte à condition que tous les facteurs de productions en quantité et en qualité soient mis en place à temps et l'encadrement soit étoffé au niveau de tous les Districts Agricoles.

Les derniers résultats ne sont pas très favorables pour les cultures de rente. Cependant nous pensons atteindre l'objectif assigné qui est d'augmenter le rendement de 10 à 30% sur 50% des superficies cultivées ce qui induit un taux annuel d'accroissement des productions de 4,1%.

Pour les cultures irriguées, il s'agira de :

Indicateurs	Valeur de référence	Valeurs cibles/prévisions			
	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalière	20	20	20	20	20
Superficies cumulées aménagées (ha)	121 370	135 370	152 370	171 370	186 955
Superficies réhabilitées/confortées	448	400	4 500	4 500	2 600

Les productions des cultures sous irrigation et de décrue doivent passer de 600.000 tonnes d'équivalent céréalière en 2016 à plus de 1.245.000 tonnes d'équivalent céréalière en 2020.

De 2011 à 2015 le taux d'accroissement moyen de la production des cultures irriguées en équivalent céréalière est d'environ 17%. Pour atteindre l'objectif assigné le taux d'accroissement annuel de 20% est indispensable.

Cette performance sera atteinte à condition que des infrastructures supplémentaires de mobilisation des eaux et d'aménagements des terres soient mises en place, ainsi que les facteurs de productions en quantité et en qualité soient disponibles à temps et l'encadrement renforcé.

⁴ Cultures céréalières : mil, sorgho, riz, blé, maïs et fonio

⁵ Cultures de rente : arachide, niébé, voandzou, oignon, sésame, souchet, poivron, coton, canne à sucre

En ce qui concerne l'action gestion intégrée des ennemis des cultures, il s'agira de :

Indicateurs	Valeur de référence	Valeurs cibles/prévisions			
	2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage de traitement des superficies infestées (%)	73	75	77	79	81
Superficies prospectées (ha) (Criquet pèlerin)	36 000	216 000	216 000	216 000	216 000
Application de la réglementation phytosanitaire (Taux de contrôle à l'import et à l'export des produits végétaux et des pesticides)			30	45	50

La Commission de lutte Contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO) a fixé un quota de 216.000 ha à surveiller par le Niger par an. En 2016 seuls 36.000 ha ont été prospectés compte tenu des moyens réduits mis à la disposition du CNLA soit 16% des objectifs. L'atteinte de cet objectif de 216.000 ha requiert la mise en place des moyens financiers et logistiques appropriés.

Il est retenu une progression du pourcentage de traitement des superficies infestées de 2% par an.

L'atteinte de ces cibles est conditionnée par un renforcement en ressources humaines (recrutement) et des constructions des nouveaux postes de contrôle.

2.5 Stratégie du programme 2: développement des productions végétales

Le programme Développement des productions végétales vise à nourrir une population de plus en plus nombreuse et s'adapter à la demande urbaine dans un contexte de changement et de variabilité climatique. En 2016, le gouvernement a adopté le document de **politique agricole** qui intègre plusieurs stratégies sectorielles notamment:

- la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER);
- la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN);
- la Politique Semencière du Niger (PSN);
- la Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en intrants pour une Agriculture Durable (SIAD);
- etc.

L'analyse diagnostique du périmètre du programme qui couvre toute la sphère de la production végétale, dégage la problématique de la contreperformance du secteur engendrée par:

- l'insuffisance des intrants de qualité, adaptés;
- la dégradation des écosystèmes;
- la pression parasitaire;
- la pression démographique sur les ressources naturelles;
- l'insuffisance de la maîtrise de l'eau;
- la mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations ;
- le très faible niveau d'alphabétisation et de formation des producteurs ruraux ;

- l'insuffisante organisation et structuration du monde rural ;
- le mauvais état ou le déficit d'infrastructures hydro-agricole et de désenclavement;
- l'insécurité foncière;
- la faiblesse du système de recherche et vulgarisation;
- l'environnement institutionnel et financier des filières peu performant;
- l'insuffisance des ressources financières et humaines allouées au secteur.

Ce Programme de développement des productions végétales sera mis en œuvre suivant trois axes stratégiques à savoir :

- ✓ la maîtrise de l'eau pour les productions agrosylvopastorales et halieutique;
- ✓ le développement des filières végétales et chaînes de valeur;
- ✓ la protection des cultures.

Dans l'axe I portant sur la maîtrise de l'eau pour les productions agrosylvopastorales et halieutique, une action sera mise en œuvre à savoir : Développement des *cultures irriguées*.

L'axe II le développement des filières végétales et chaînes de valeur concerne une action: Développement des *cultures pluviales*.

Enfin, le dernier axe de protection des cultures comporte une action: Gestion intégrée des ennemis *des cultures*.

2.6 Présentation des actions et mesures

2.6.1 Actions

Tableau 5 : Présentation des actions du programme

<i>Actions</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
Développement des cultures pluviales	Accroître et diversifier les productions des cultures sous pluies	Taux d'accroissement de la production des cultures céréalières
		Taux d'accroissement de la production des cultures de rente
Développement des cultures irriguées	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la maîtrise de l'eau	Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréaliier
		Taux de Superficies Aménagées
Gestion intégrée des ennemis des cultures	Assurer la protection phytosanitaire du territoire	Taux de couverture des superficies infestées
		Application de la réglementation phytosanitaire
		Superficies prospectées (ha) (Criquet pèlerin)

2.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- l'adoption des textes d'application de la loi Phytosanitaire ;
- l'adoption des actes concernant l'exonération des intrants et équipements agricoles⁶.

2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par plusieurs services techniques et projets appartenant à des directions différentes. Chaque service, projet ou programme intervenant dans le programme « Développement des Productions Végétales » produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte de l'objectif du programme. Ainsi, les institutions suivantes assurent la mise en œuvre du programme :

a) Les Directions Générales

- Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ;
- Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) ;
- Direction Générale du Génie Rural (DGGR) ;

b) Les Opérateurs rattachés

- Atelier de Fabrication du Matériel Agricole (AFMA) ;
- Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) ;
- Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) ;
- Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA).

c) Les Projets et programmes rattachés

- Activités de la Maison du Paysan DGA ;
- Contrat de Réformes Sectorielles: CRS-SANAD;
- Aménagement des nouvelles terres ;
- Mini barrages et Seuils ;
- Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (SAPEP) ;
- Programme d'Appui au Développement Agricole Durable dans la Région de Dosso (NIG/25) ;
- Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder (ProDAF) ;
- Programme de renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) ;
- Programme de Soutien à la Campagne Agricole ;
- Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées (PVCII).
- Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air (PADA/ITA) ;
- Projet d'Appui au Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PA/PSSA II) ;

⁶ y compris zootechniques et vétérinaires

- Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Tahoua et Tillabéry (PIPA/SA) ;
- Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA) ;
- Projet d'appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC).
- Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire pour le Développement de la Région de Maradi (PASADEM) ;
- Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro-Sylvo-Pastoraux (PRODEX) ;
- Projet de Développement Local de Diffa (PADL.) ;
- Projet de Mobilisation des Eaux de Ruissellement pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ.) ;
- Projet de Petite Irrigation pour la Sécurité Alimentaire dans les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry (PISA) ;
- Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics (PRPIP) ;
- Projet Petite Irrigation (PPI RUWANMU) ;
- Projet d'Appui aux Activités Rurales et Financement des Filières Agricoles dans les régions d'Agades et Tahoua (POLES RURAUX) ;
- Projet d'aménagement de 1 000 Ha bas-fonds UEMOA ;
- Initiative Eau et Sécurité Alimentaire en Afrique phase II-Composante 1-Mali-Niger (GCP/RAF/464/SPA) ;
- Programme Conjoint d'Accélération de l'Autonomisation Economique des Femmes Rurales-Niger ;
- Integrating Climate Resilience Into Agricultural and Pastoral Production for Food Security in Vulnerable Rural Areas GCP/NER/043/LDF ;
- Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI) ;
- Fonds commun des donateurs.

2.8 Hypothèses et risques

2.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre.

La situation qui prévaut dans les pays voisins, rend le Niger vulnérable sur le plan sécuritaire. Ces menaces peuvent être des sources de blocage de la mobilisation des ressources financières pour les différents investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

La disponibilité des ressources financières affectées au programme est en lien avec la crise économique et financière mondiale. La répercussion de cette crise peut avoir comme effet la réduction du volume de l'aide publique au développement. Pour ce faire, il faut une mobilisation des ressources internes et la diversification des partenaires.

2.8.2 Risques

On peut retenir entre autres trois catégories de risques:

- ✓ **les risques affectant la production** : Les sécheresses, les invasions acridiennes, les ravageurs et maladies des cultures, les événements climatiques extrêmes (inondations, les tempêtes, les températures, etc.);
- ✓ **les risques liés au marché** : L'instabilité des prix des produits alimentaires est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, et d'importantes flambées des prix;
- ✓ **les risques liés au contexte socio-politique**: L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par à un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés; 3) la réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires au détriment des autres services publics; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.

2.9 Tableaux de programmation P2

Tableau 6 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2018-2020 P2 en FCFA

Programmes	2018	2019	2020
Programme 2 : Développement des productions végétales			
Personnel	3 547 838 028	3 963 027 288	4 344 971 818
Biens et services	901 957 699	940 374 400	992 913 971
Transfert	531 214 198	549 202 637	577 394 090
Investissements	75 735 455 677	49 014 707 980	53 799 873 813
Total général	80 716 465 602	54 467 312 304	59 715 153 693

Tableau 7 : Programmation financière par action 2018-2020 P2 en de FCFA

Actions	2018	2019	2020
Programme 2 : Développement des Productions Végétales			
Développement des cultures pluviales	34 341 014 416	29 186 482 195	33 607 146 729
Développement des cultures irriguées	45 535 226 773	24 399 477 656	25 177 389 435
Gestion intégrée des ennemis des cultures	840 224 413	881 352 453	930 617 529
Total général	80 716 465 602	54 467 312 304	59 715 153 693

3 Programme : Développement des productions animales

3.1 Présentation du périmètre du programme

Le Programme **Développement des Productions Animales** (PDPA) est un programme cadre de promotion des filières animales, de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PDPA couvre les interventions des acteurs du sous-secteur Elevage et prend en compte les différents acteurs de l'élevage et leurs structures.

Tout comme le PDPV, le PDPA s'appuie sur le plan d'actions de l'initiative 3N/Axe1 Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le Programme **Développement des Productions Animales** (PDPA) vise à assurer une plus grande disponibilité en viande, lait et œufs produits localement pour assurer la sécurité alimentaire de la population et l'accroissement des revenus.

Spécifiquement, le PDPA vise à accroître durablement les niveaux de production et de compétitivité des filières animales.

3.2 Enjeux et Objectif du programme

Le développement des filières de l'élevage au Niger est subordonné, tout d'abord, à la maîtrise de la santé animale dans un contexte d'élevage transhumant et de commercialisation transfrontalière dont les mouvements sont difficiles à contrôler. Dans une perspective d'exportation des productions animales et au regard des engagements internationaux, garantir des taux de couverture vaccinale adéquats est donc essentiel. Dans ce cadre, le Programme **Développement des Productions Animales** (PDPA) abordera, entre autres, les questions liées à la couverture sanitaire du bétail et du cheptel aviaire, au renforcement du dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales ainsi qu'au renforcement de la lutte contre les principales zoonoses (tuberculose, brucellose et rage). En outre, il prendra en considération la nécessité de garantir la sécurité sanitaire des denrées animales et des aliments d'origine animale mis à la disposition de la population et/ou promus pour

l'exportation. A cet égard, il s'agit en particulier de dynamiser les Services Officiels de Contrôle (SOC) et d'améliorer les conditions d'hygiène dans les lieux de production, transformation, conservation et commercialisation des denrées.

Les deux enjeux cités ci-dessus, à savoir l'accroissement et la diversification des productions animales sont accompagnés par la volonté de promouvoir la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux afin d'augmenter la production de viande et de lait et la consommation d'œufs. A cet égard, les efforts doivent se concentrer tout d'abord sur la sécurisation des systèmes de production animale à travers la gestion durable des capacités productives des terres pastorales et l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux ressources. De même, les systèmes de production animale nécessitent un renforcement et une modernisation, ce qui correspond à la préservation et l'amélioration des races locales et à l'intensification des productions en insistant sur le recours aux bonnes pratiques et innovations ayant déjà fait leur preuve dans le respect des principes de diversité biologique.

Le renforcement des capacités en matière de valorisation, transformation et commercialisation occupe une place fondamentale au sein de ce programme et représente un véritable défi à relever en mettant l'accent sur la coordination et la gestion du dispositif de recherche et appui conseil. In fine, l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences doit être améliorée afin de faire face aux crises touchant l'élevage qui sont de plus en plus rapprochées et tendent vers la chronicité. Dans ce sens, il s'agira de renforcer les systèmes d'information sur la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale des éleveurs et sur leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

3.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats concourant à l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions animales sont:

- ✓ la lutte contre les maladies animales est renforcée;
- ✓ le dispositif de surveillance épidémiologique est renforcé;
- ✓ l'alimentation animale est développée, sécurisée et les mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences sont efficaces;
- ✓ les systèmes de productions animales sont diversifiés et modernisés;
- ✓ les capacités de valorisation, de transformation et de commercialisation des produits animaux sont renforcées;
- ✓ le dispositif d'appui conseil est renforcé.

3.4 Indicateurs de performance et cibles

- ✓ *Taux de couverture vaccinale des maladies à déclaration obligatoire*

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
PPCB (%)	72	74	76	78	80
PPR (%)	68	71	74	77	80
Pasteurellose caméline (%)	57	57	58	59	60
Newcastle (nombre de sujets vaccinés)	691 827	893 870	1 095 914	1 297 957	1 500 000

Depuis 2016, le Niger met en œuvre le PRAPS dont l'une des composantes majeures est relative à la santé animale. De ce fait, la direction de la santé animale et les SVPP bénéficient d'un appui financier important dans le cadre de la vaccination contre la PPCB, la PPR et Pasteurellose caméline. D'autre part, l'Etat du Niger a procédé au recrutement de nouveaux cadres d'élevage. Ces différentes ressources financières et humaines permettront aisément d'atteindre les différentes cibles.

✓ *Taux des saisies dues aux maladies majeures transmissibles à l'homme*

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
Tuberculose (%)	4	3	2	1	0
Echinococcose (%)	2	1	0.75	0.5	0.25
Cysticerose (%)	0.20	0.18	0.16	0.14	0.10

Dans le cadre du DPPD 2018-2020, le MAG/EL entend réaliser les activités de création et réhabilitation des abattoirs frigorifiques, création des aires d'abattage au niveau des communes, renforcement du Service Officiel de Contrôle (SOC), ce qui améliorera les indicateurs liés aux zoonoses.

✓ *Taux d'accroissement des produits animaux*

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
Lait (%)	37	42	47	52	60
Viande (%)	57	58	60	62	65
Œuf (nombre d'œufs/personne/an)	23	25	27	29	30

Dans le cadre du DPPD 2018-2020, le MAG/EL entend poursuivre la mise en œuvre du PNAG/BL, le programme d'intensification à travers l'appui à la création des fermes modernes (ruminants et volaille), le programme HABBANAYE, les cultures fourragères. D'ores et déjà, les premiers produits de l'insémination artificielle sont entrain de montrer une bonne performance en termes de production laitière et de viande: La production journalière par vache passe de 6 à 24 litres et le Gain Moyen Quotidien (GMQ) passe de 284 à 400g, chez la première génération des sujets issus de l'insémination.

✓ *Taux d'exploitation du cheptel*

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'exploitation du cheptel	18	20	22	24	25

Pour profiter au mieux de la valeur ajoutée liée à son important cheptel, le Niger dans le cadre du présent DPPD, va réhabiliter et construire des abattoirs et des marchés à bétail, ce qui améliorera significativement le taux d'exploitation de son capital bétail.

3.5 Stratégie du programme 3

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL), élément opérationnel de l'initiative 3N, le PDPA s'est fixé comme objectif stratégique la promotion des filières animales, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le PDPA est en synergie directe avec le programme portant sur « le développement des productions végétales ». Le champ du programme couvre principalement les activités de santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale pour optimiser la productivité et les chaînes de valeurs. Dans ce champ plusieurs problèmes ont été identifiés dans le diagnostic stratégique. Il s'agit des problèmes liés à :

- ✓ la santé animale;
- ✓ les productions animales et leur valorisation;
- ✓ l'organisation des éleveurs et des professionnels;
- ✓ l'environnement juridique et institutionnel.

Tous ces problèmes concourent directement à l'aggravation de la contre-performance des filières animales. De ce fait, **l'objectif du programme « *contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage* »** sera réalisé à travers la résolution de certains problèmes clefs du champ du programme. Pour ce faire, la stratégie de mise en œuvre du programme a pris en compte la SDDEL à travers deux axes opérationnels:

- ✓ *Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale*
- ✓ *Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales*

L'axe 1 relatif à la santé animale, prendra en compte principalement: (i) la couverture sanitaire du bétail, (ii) le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales, (iii) la couverture sanitaire du cheptel aviaire.

Concernant l'hygiène des denrées animales et des produits d'origine animale, il s'agira, de mettre l'accent sur: (i) la lutte contre les principales zoonoses, (ii) l'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale.

L'axe 2 concernera: (i) l'accroissement, l'amélioration et la sécurisation des ressources pastorales, (ii) l'amélioration de la productivité de l'élevage, (iii) la transformation et la commercialisation des produits animaux.

3.6 Présentation des actions et mesures

3.6.1 Actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre du programme sont déclinées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Présentation des actions du programme 3

<i>Actions</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
Amélioration durable de la santé animale	Garantir la santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale pour optimiser la productivité et les chaînes de valeurs	<i>Taux de couverture vaccinale des maladies à déclaration obligatoire</i> <i>Taux de réduction des saisies dues aux maladies majeures transmissibles à l'homme</i>
Promotion des productions animales	Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	<i>Taux d'accroissement des produits animaux</i>

3.6.2 Mesures d'accompagnement

Ces mesures concerneront l'adoption des décrets relatifs:

- ✓ au document cadre pour l'amélioration de la résilience de l'élevage face à la variabilité et aux changements climatiques au Niger;
- ✓ aux manuels de procédures du FOSEL, de la Stratégie d'Amélioration Génétique et du Centre National de Spécialisation en Elevage;
- ✓ ainsi que les décrets d'application de l'Ordonnance relative au pastoralisme.

3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par les services techniques et projets appartenant à des directions différentes. Chaque acteur intervenant dans le PDPA produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte de l'objectif. Ainsi, les institutions suivantes assurent la mise en œuvre du programme :

a) Les Directions Générales

- Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ;
- Direction Générale de la Productions et des Industries Animales (DGPIA).

b) Les Opérateurs rattachés

- Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) ;
- Centre de Multiplication du Bétail (CMB) ;
- Centre National de Spécialisation de l'Elevage (CNS/EL) ;
- Abattoirs Frigorifiques.

c) Les Projets et programmes rattachés

- Projet de lutte contre le charbon bactérien au Niger ;
- Programme de vaccination et de déparasitage ;
- Centrale d'Approvisionnement en Intrants Zootechniques et Vétérinaires;
- Projet de Renforcement des Capacités du Réseau d'Epidémio-surveillance des Maladies Animales Transfrontalières du Bétail ;
- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS);
- Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage (PASEL7) ;
- Projet de Gestion des Conflits Ruraux et Sécurisation des Espaces Pastoraux dans les Régions de Maradi et Tahoua (PROCOSEP);
- Programme d'Appui à la Campagne Pastorale ;
- Construction antenne LABOCEL à DIFFA;
- Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL);
- Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO);
- Programme de reconstitution sociale du bétail (Habbanayé);
- Remboursements des saisies ;
- Projet Sécurisation des Systèmes Fonciers Pastoraux au Niger par le renforcement de la gouvernance foncière (PSSFP);
- Projet d'Appui à la Gestion Préventive des Conflits liés à l'accès aux ressources naturelles en zones Pastorale et Agropastorale dans sept (7) communes du Niger (UNJP/NER -058/PBF) FAO ;
- Promotion des fermes modernes ;
- Programme d'Appui au Développement de l'Elevage (PRADEL- KIYO, ARZIKI).

3.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

3.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre.

La situation qui prévaut dans les pays voisins, rend le Niger vulnérable sur le plan sécuritaire. Ces menaces peuvent être des sources de blocage de la mobilisation des ressources financières pour les différents investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

La disponibilité des ressources financières affectées au programme est en lien avec la crise économique et financière mondiale. La répercussion de cette crise peut avoir comme effet la réduction du volume de l'aide publique au développement. Pour ce faire, il faut une mobilisation des ressources internes et la diversification des partenaires.

3.8.2 Risques

On peut retenir entre autres trois catégories de risques:

- ✓ **les risques affectant la production** : Les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les feux de brousse, les événements climatiques extrêmes (inondations, les tempêtes, les températures, etc.);
- ✓ **les risques liés au marché** : L'instabilité des prix des produits alimentaires est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, et d'importantes flambées des prix;
- ✓ **les risques liés au contexte socio-politique**: L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par à un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés; 3) la réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires au détriment des autres services publics; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.

3.9 Tableaux de programmation

Tableau 9 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2018-2020 P3 en FCFA

Titre	2018	2019	2020
Programme 3: Développement des productions animales			
Personnel	2 675 458 356	3 034 618 596	2 516 695 702
Biens et services	113 734 346	122 066 893	128 886 881
Transfert	215 256 733	223 233 867	234 692 820
Investissements	12 721 650 606	14 793 172 336	11 212 022 560
Total général	15 726 100 041	18 173 091 692	14 092 297 962

Tableau 10 : Programmation financière par action 2018-2020 P3 en FCFA

Actions	2018	2019	2020
Programme 3: Développement des productions animales			
Amélioration durablement de la santé animale	3 303 204 022	3 958 042 007	4 349 608 857
Promotion des productions animales	12 422 896 018	14 215 049 685	9 742 689 105
Total général	15 726 100 041	18 173 091 692	14 092 297 962

IV. LES DIFFICULTES ET DEFIS

Le secteur est soumis à de multiples contraintes d'ordre climatique, édaphique, technique, socioculturel et économique :

- la pression démographique sur les ressources naturelles;
- l'insuffisance et la mauvaise répartition des précipitations ;
- la pression parasitaire notamment les périls acridien et aviaire ;
- la faiblesse de la base de ressources naturelles et la dégradation des écosystèmes ;
- le très faible niveau d'alphabétisation et de formation des producteurs ruraux ;
- l'insuffisante organisation et structuration du monde rural ;
- le mauvais état ou le déficit d'infrastructures rurales (pistes, eau potable, etc.) ;
- la très faible productivité agricole ;
- la faible sécurité foncière;
- la persistance de certaines maladies animales;
- l'insécurité alimentaire du cheptel;
- la faiblesse du système de recherche et vulgarisation;
- l'Environnement institutionnel et financier des filières peu performant;
- l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur.

Les défis à relever sont nombreux et divers, les plus pressants sont les suivants :

- nourrir une population de plus en plus nombreuse et s'adapter à la demande urbaine dans un contexte de changement et de variabilité climatique ;
- approvisionner les producteurs en semences et intrants de qualité ;
- améliorer le ratio d'encadrement ;
- renforcer les dispositifs d'irrigations ;
- réaliser le changement de mentalités des populations ;
- assurer un revenu aux producteurs en leur garantissant un accès aux marchés nationaux, sous régionaux et internationaux;
- améliorer l'exploitation du potentiel productif du cheptel.

CONCLUSION

La réussite de la mise en œuvre du présent DPPD du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, articulé autour des programmes Développement des productions végétale et animales et de la gouvernance du secteur, dépend étroitement de la mobilisation en temps opportun des ressources financières et humaines adéquates.

Toutefois on peut remarquer que d'importants financements provenant des coopérations tel que les USA (un financement de plus de 35 Milliards de FCFA) à travers des ONG échappent au contrôle du MAGEL et souvent même les informations ne parviennent pas au Ministère en charge d'exécution des politiques publiques relatives à l'agriculture et à l'Élevage.

Annexes

Annexe I : Tableau des emplois affectés par Programme

Tableau 11 : Tableau des emplois affectés au programme 1 : Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère.

Catégories	2018	2019	2020
A	182	201	217
B	115	125	131
C	41	38	35
D	7	6	5
Auxiliaires	212	251	282
Total	557	621	670

Tableau 12 : Tableau des emplois affectés au programme 2 : Développement des productions végétales

Catégories	2018	2019	2020
A	482	547	605
B	635	807	976
C	168	193	211
D	8	6	4
Auxiliaires	271	308	338
Total	1 564	1 861	2 134

Aucun recrutement n'est prévu en 2017 donc la situation de 2017 moins les départs en retraite se retrouve en 2018.

En 2019 on a rajouté les prévisions de recrutement.

Et enfin en 2020 on a soustrait les départs à la retraite.

Tableau 13: Tableau des emplois affectés au programme 3: Développement des productions animales

Catégories	2018	2019	2020
A	325	330	340
B	455	490	525
C	180	210	250
D	16	16	16
Auxiliaires	401	431	461
Total	1 377	1 477	1 592

Annexe II : Schéma de financement

Tableau 14: Tableau de financement du Programme Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère

	Total	2018	2019	2020
Ressources	25 543 045 264	10 298 588 510	8 967 459 424	6 276 997 329
Internes	16 269 801 566	4 593 344 812	5 399 459 424	6 276 997 329
Externes	9 273 243 698	5 705 243 698	3 568 000 000	0
Dons	9 273 243 698	5 705 243 698	3 568 000 000	0
Emprunts	0	0	0	0
Dépenses	25 543 045 264	10 298 588 510	8 967 459 424	6 276 997 329

Tableau 15: Tableau de financement du Programme Développement des productions végétales

	Total	2018	2019	2020
Ressources	194 898 931 599	80 716 465 602	54 467 312 304	59 715 153 693
Internes	55 232 799 960	17 342 721 982	16 911 639 088	20 978 438 890
Externes	139 666 131 639	63 293 136 750	37 555 673 216	38 736 714 803
Dons	54 933 687 400	30 380 705 640	11 669 843 582	12 844 446 881
Emprunts	84 732 444 239	32 912 431 110	25 885 829 634	25 892 267 922
Dépenses	194 898 931 599	80 716 465 602	54 467 312 304	59 715 153 693

Tableau 16: Tableau de financement du Programme Développement des productions animales

	Total	2018	2019	2020
Ressources	47 991 489 694	15 726 100 041	18 173 091 692	14 092 297 962
Internes	18 210 946 449	5 007 240 986	6 708 188 003	6 495 517 460
Externes	29 318 694 253	10 718 859 055	11 003 054 696	7 596 780 502
Dons	8 213 293 630	2 598 130 354	2 885 929 534	2 729 233 742
Emprunts	21 105 400 623	8 120 728 701	8 117 125 162	4 867 546 760
Dépenses	47 991 489 694	15 726 100 041	18 173 091 692	14 092 297 962

Tableau 17: **Tableau de financement des 3 programmes**

	Total	2018	2019	2020
Ressources	268 433 466 557	106 741 154 153	81 607 863 420	80 084 448 985
Internes	89 713 547 975	26 943 307 779	29 019 286 515	33 750 953 680
Externes	178 258 069 590	79 797 846 373	52 126 727 912	46 333 495 305
Dons	72 420 224 728	38 722 770 990	18 123 773 116	15 573 680 623
Emprunts	105 837 844 862	41 075 075 384	34 002 954 796	30 759 814 682
Dépenses	268 433 466 557	106 741 154 153	81 607 863 420	80 084 448 985

Annexe III : Cartographie des programmes

Tableau 18: cartographie du programme 1

Actions	Services et structures de mise en œuvre
Coordination de la mise en œuvre et du suivi des activités du Ministère	Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage (CAB/MAG /EL); Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Elevage; Secrétariat Général (SG); Inspection Générale des Services (IGS)
Pilotage stratégique du Ministère	Secrétariat Permanent de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SP/SPIN) ; Secrétariat Permanent du Code Rural (SP/CR) ; Secrétariat Permanent du Comité National/Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (SP/CONA/CILSS) ; Direction Générale des Ressources (DGR) ; Direction de l'Informatique (DI) ; Direction de la Législation (DL) ; Direction de la Prévention et de la Gestion de Conflits Agriculteurs-Eleveurs (DPGCAE) ; Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP) ; Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ; Direction des Marchés Publics et de Délégation de Service Public (DMP/DSP) ; Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) ; Direction des Ressources Humaines (DRH) ; Direction des Statistiques (DS).
	Direction de l'Action

Actions	Services et structures de mise en œuvre
Renforcement des capacités du Ministère	Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) ; Direction de la Promotion des Organisations des Eleveurs (DPOE) ; Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ; Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) ; Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi ESEM ; FISAN.
	Opérateurs rattachés Projets et programmes rattachés Contrat de Réformes Sectorielles: CRS-SANAD Programme d'Actions Communautaires (PAC3).

Tableau 19: cartographie du programme 2

Actions	Services et structures de mise en œuvre
Développement des cultures pluviales	Direction Générale Agriculture (DGA) ; Direction de la Vulgarisation et des Transferts de Technologies (DVTT) ; Direction du Contrôle et de la Certification des Semences (DCCS) ; Direction de la Promotion des Filières Végétales et de la Qualité (DFVQ) ; Direction de la Mécanisation Agricole (DMA) ;
Développement des cultures irriguées	Direction Générale du Génie Rurale (DGGR) Direction de la Mobilisation des Eaux (DME) ; Direction de l'Aménagement des Terres et de l'Irrigation (DATI) ; Direction des Travaux Topographiques et de la Mécanique des Sols (DMSTT) ; Direction des Equipements Ruraux Agricoles (DERA) ;
Gestion intégrée des ennemis des cultures	Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) Direction de la Logistique et du Matériel Phytosanitaire (DLMP) ; Direction des Etudes Biologiques (DEB) ; Centre National de Lutte Antiacridien (CNLA) ;

Actions	Services et structures de mise en œuvre
	Direction de la Réglementation et du Suivi Environnemental (DRSE) Direction des Interventions Phytosanitaires (DIP) ;
	<p>Opérateurs rattachés Atelier de Fabrication du Matériel Agricole (AFMA) ; Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) ; Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA).</p> <p>Projets et programmes rattachés Activités de la Maison du Paysan; Contrat de Réformes Sectorielles: CRS-SANAD; Aménagement des nouvelles terres ; Mini barrages et Seuils ; Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (SAPEP) ; Programme d'Appui au Développement Agricole Durable dans la Région de Dosso (NIG/25) ; Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder (ProDAF) ; Programme de renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) ; Programme de Soutien à la Campagne Agricole ; Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées (PVCII); Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air (PADA/ITA) ; Projet d'Appui au Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PA/PSSA II) ; Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Tahoua et Tillabéry (PIPA/SA) ; Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA) ; Projet d'appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC). Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire pour le Développement de la Région de Maradi (PASADEM) ; Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro-Sylvo-Pastoraux (PRODEX) ; Projet de Développement Local de Diffa (PADL) ; Projet de Mobilisation des Eaux de Ruissellement pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ); Centrale d'Approvisionnement en Intrants Zootechniques et Vétérinaires; Projet de Petite Irrigation pour la Sécurité Alimentaire dans les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry (PISA) ; Projet de Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics (PRPIP) ; Projet Petite Irrigation (PPI RUWANMU) ; Projet d'Appui aux Activités Rurales et Financement des Filières Agricoles dans les régions d'Agades et Tahoua (POLES RURAUX) ;</p>

Actions	Services et structures de mise en œuvre
	<p>Projet d'aménagement de 1 000 Ha bas-fonds UEMOA ;</p> <p>Initiative Eau et Sécurité Alimentaire en Afrique phase II-Composante 1-Mali-Niger (GCP/RAF/464/SPA) ;</p> <p>Programme Conjoint d'Accélération de l'Autonomisation Economique des Femmes Rurales-Niger ;</p> <p>Integrating Climate Resilience Into Agricultural and Pastoral Production for Food Security in Vulnerable Rural Areas GCP/NER/043/LDF ;</p> <p>Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI);</p> <p>Fonds commun des donateurs.</p>

Tableau 20: cartographie du programme 3

Actions	Services et structures de mise en œuvre
Amélioration durable de la santé animale	<p>Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ; Direction de la Santé Animale (DSA) Direction des Pharmacies Vétérinaires Privées et de la Privatisation de la Profession Vétérinaire (DPVP/PV) Direction de la Sécurité Sanitaire des Denrées et Aliments d'Origine Animale (DSSD/AOA) Direction de l'Inspection Vétérinaire (DIV)</p> <p>Opérateurs rattachés Laboratoire Central de l'Élevage (LABOCEL) ; Abattoirs Frigorifiques.</p> <p>Projets et programmes rattachés Projet de lutte contre le charbon bactérien au Niger ; Programme de vaccination et de déparasitage ;</p> <p>Projet de Renforcement des Capacités du Réseau d'Epidémiologie-surveillance des Maladies Animales Transfrontalières du Bétail ; Construction antenne LABOCEL à DIFFA;</p>
Promotion des productions animales	<p>Direction Générale de la Productions et des Industries Animales (DGPIA). Direction du Développement Pastoral (DDP) Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité (DPFA/Q) Direction des Industries Animales (DIA) Direction de l'Amélioration Génétique et de Biotechnologies Animales (DAGBA)</p> <p>Opérateurs rattachés Centre de Multiplication du Bétail (CMB) ; Centre National de Spécialisation de l'Élevage (CNS/EL) ;</p> <p>Projets et programmes rattachés Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS); Projet d'Appui au Secteur de l'Élevage (PASEL7) ;</p>

Actions	Services et structures de mise en œuvre
	<p>Projet de Gestion des Conflits Ruraux et Sécurisation des Espaces Pastoraux dans les Régions de Maradi et Tahoua (PROCOSEP);</p> <p>Programme d'Appui à la Campagne Pastorale ;</p> <p>Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL);</p> <p>Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO);</p> <p>Programme de reconstitution sociale du bétail (Habbanayé);</p> <p>Remboursements des saisies ;</p> <p>Projet Sécurisation des Systèmes Fonciers Pastoraux au Niger par le renforcement de la gouvernance foncière (PSSFP)</p> <p>Projet d'Appui à la Production Pastorale dans la région de Tahoua (PAPAT);</p> <p>Projet d'Appui à la Gestion Préventive des Conflits liés à l'accès aux ressources naturelles en zones Pastorale et Agropastorale dans sept (7) communes du Niger (UNJP/NER -058/PBF) FAO</p> <p>Promotion des fermes modernes.</p> <p>Programme d'Appui au Développement de l'Élevage (PRADEL- KIYO, ARZIKI)</p>